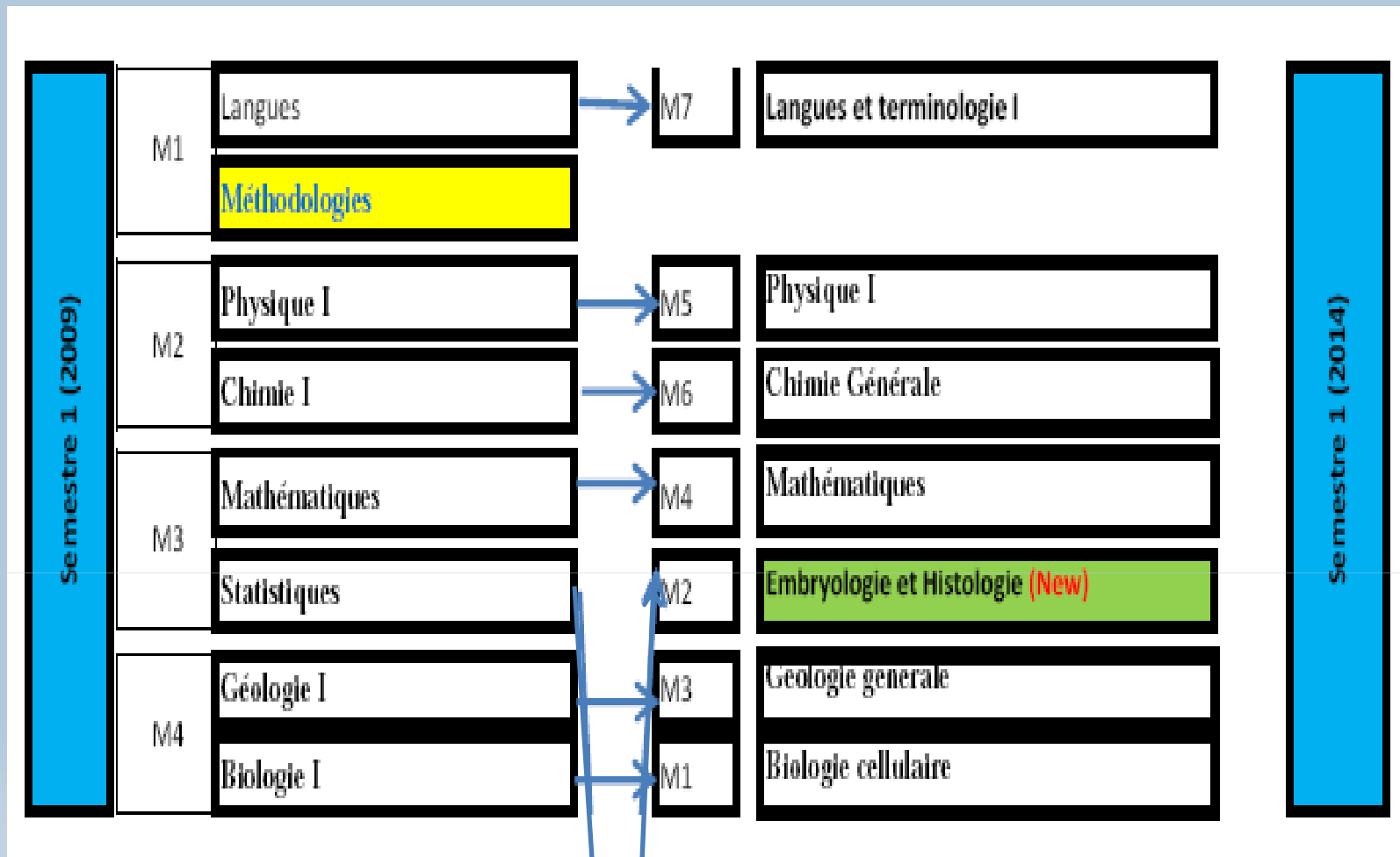


Reversement
S1 – S2 – S3 – S4
Filière : Sciences de la Vie

Avantages CNPN – 2014

- **Compensation Semestrielle et Annuelle;**
- **Allégement du Volume Horaire Hebdomadaire: de 24h à 18h;**
- **Allégement disciplinaire, 6 matières au lieu de 8 par semestre;**
- **Meilleure articulation des modules : 1 module = 1 matière ;**
- **disparition de la notion d'éléments;**
- **La mise en place d'un tronc commun national offre une plus grande mobilité entre les différentes universités marocaines ;**
- **La nouvelle organisation du projet tutoré sur deux modules de 48heures permettra une meilleure initiation à la recherche.**



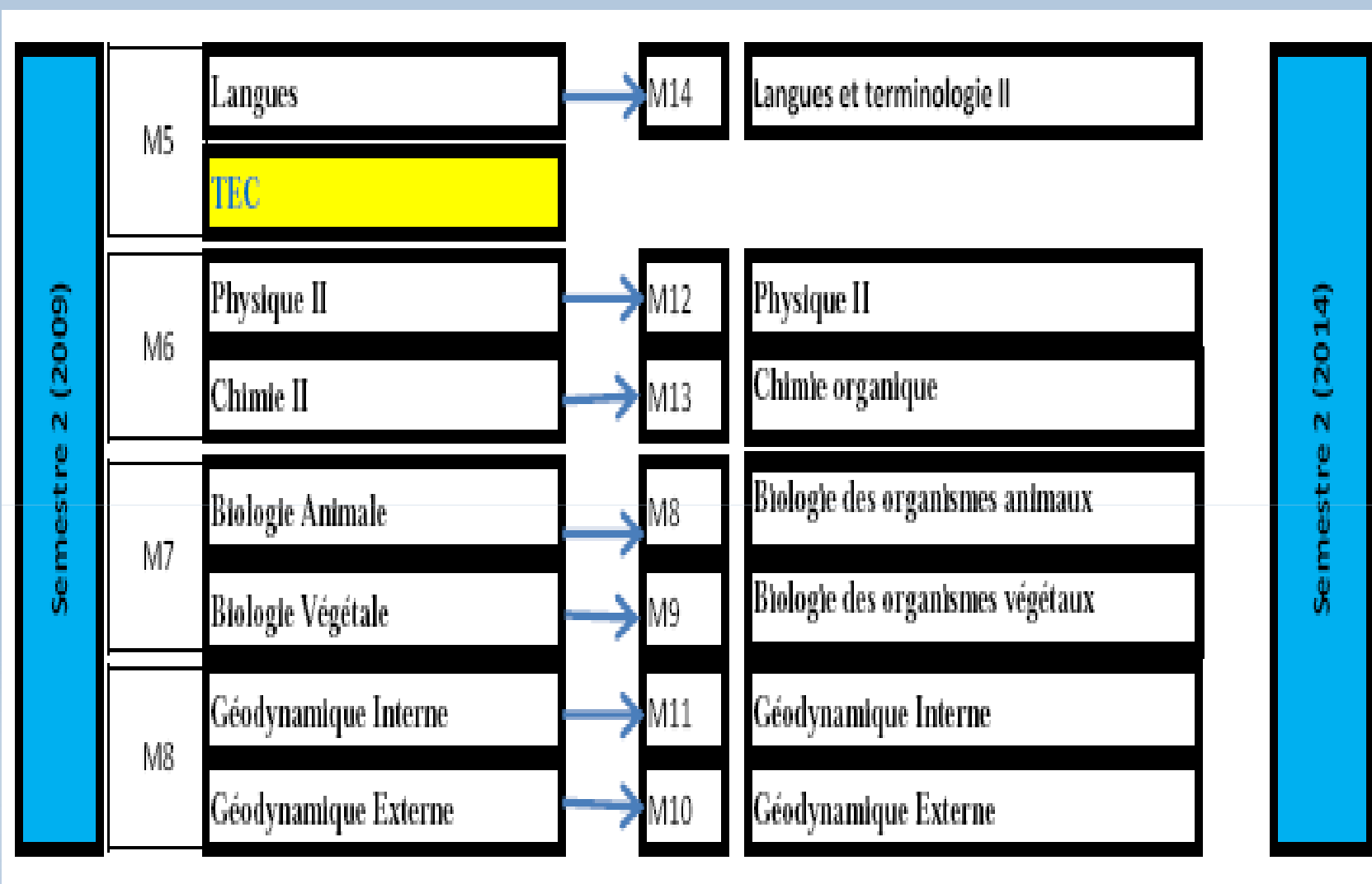
De S3 (M10) vers S1 en (M2)

Vers S3 (M 20)

Nouveaux modules de la nouvelle architecture 2014

Modules ayant changés de semestre

Modules ayant disparus de la nouvelle architecture 2014



Nouveaux modules de la nouvelle architecture 2014

Modules ayant changés de semestre

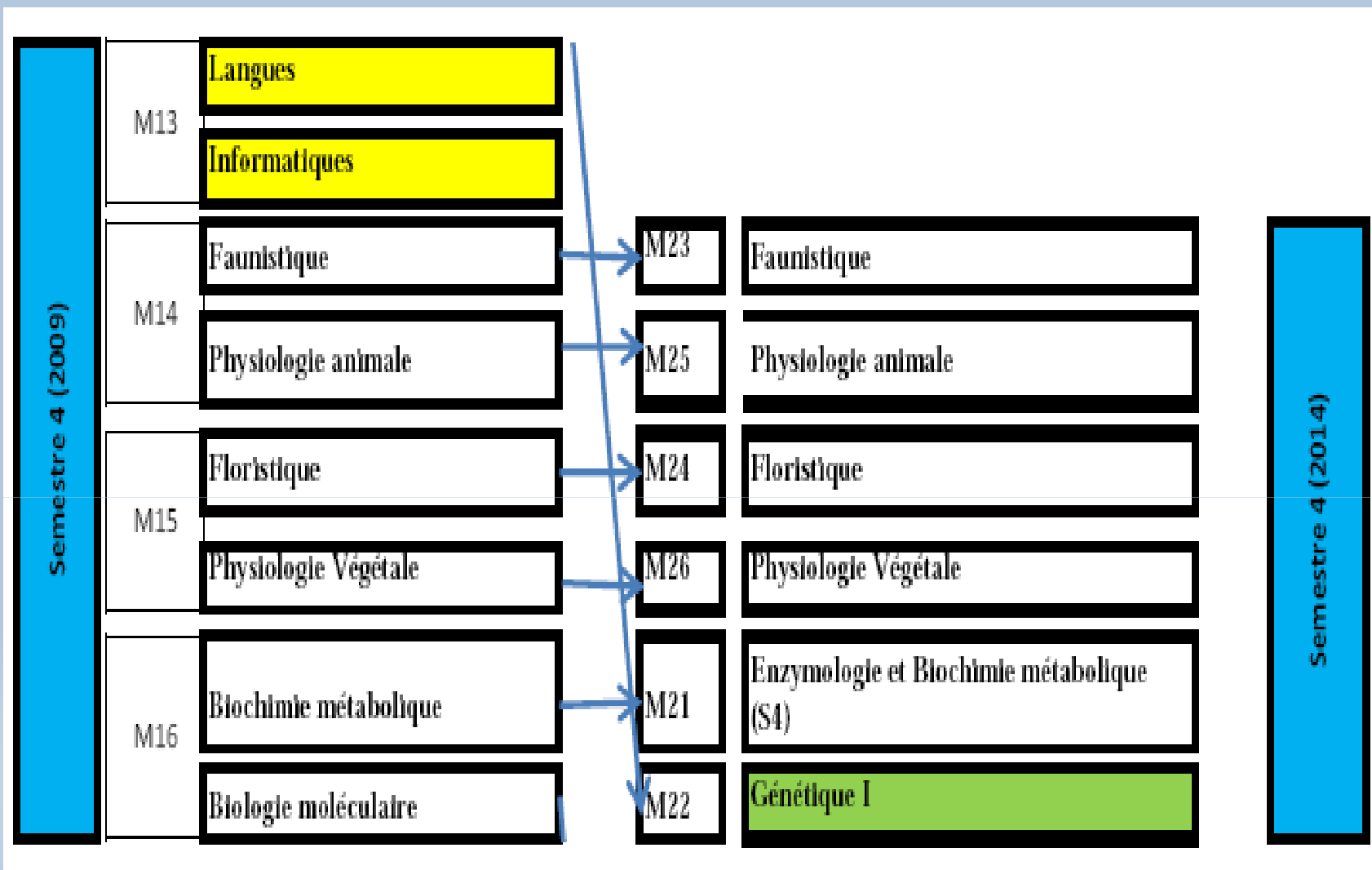
Modules ayant disparus de la nouvelle architecture 2014



Nouveaux modules de la nouvelle architecture 2014

Modules ayant changés de semestre

Modules ayant disparus de la nouvelle architecture 2014



Nouveaux modules de la nouvelle architecture 2014

Modules ayant changés de semestre

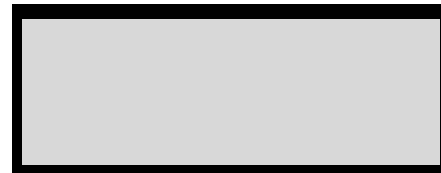
Modules ayant disparus de la nouvelle architecture 2014

Semestre 5 (2009)



M27

Physiologie des Grandes fonctions



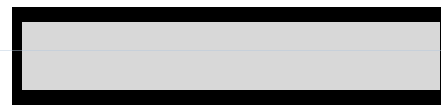
M28

Croissance et développement des plantes



M29

Ecologie Générale II



M30

Immunologie



M31

Génétique II (new)

M32

Biologie moléculaire

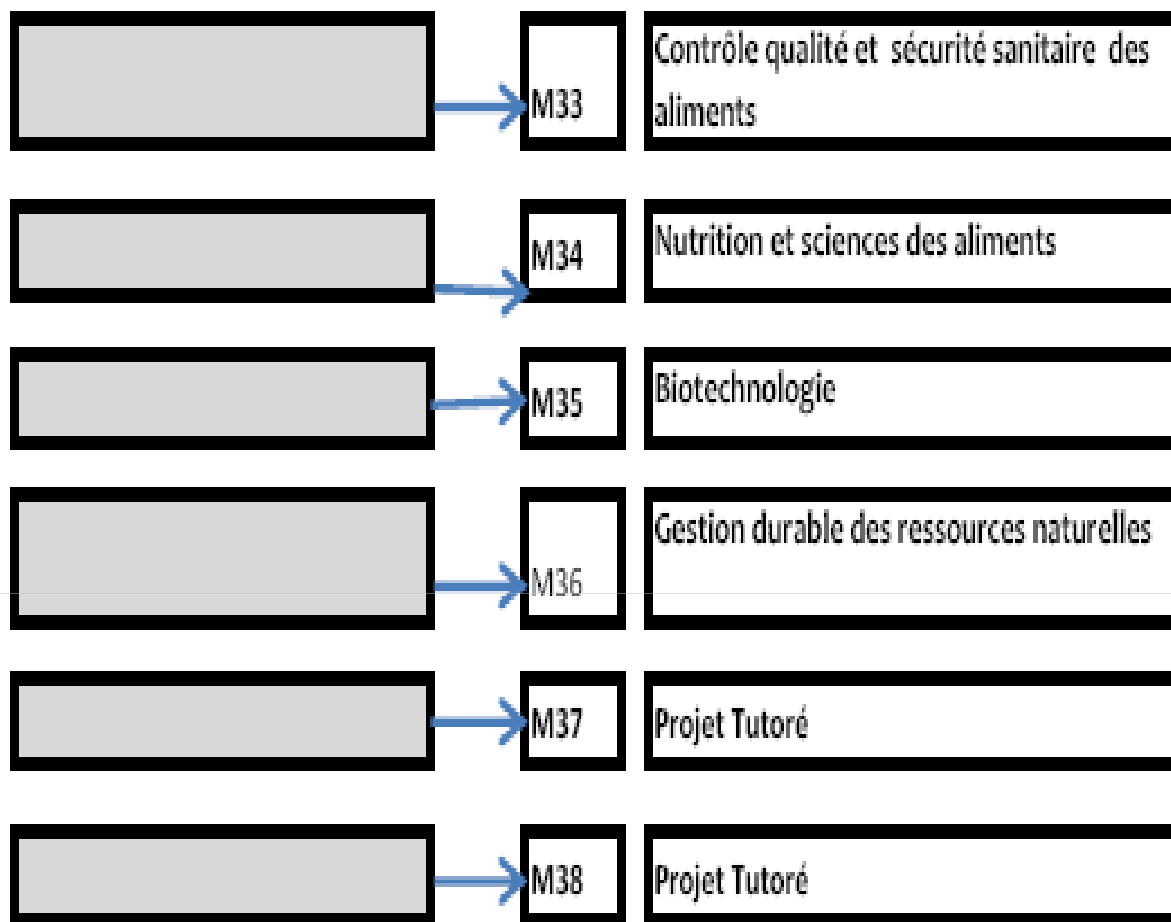
Semestre 5 (2014)

Nouveaux modules de la nouvelle architecture 2014

Modules ayant changés de semestre

Modules ayant disparus de la nouvelle architecture 2014

Semestre 6 (2009)



Semestre 6

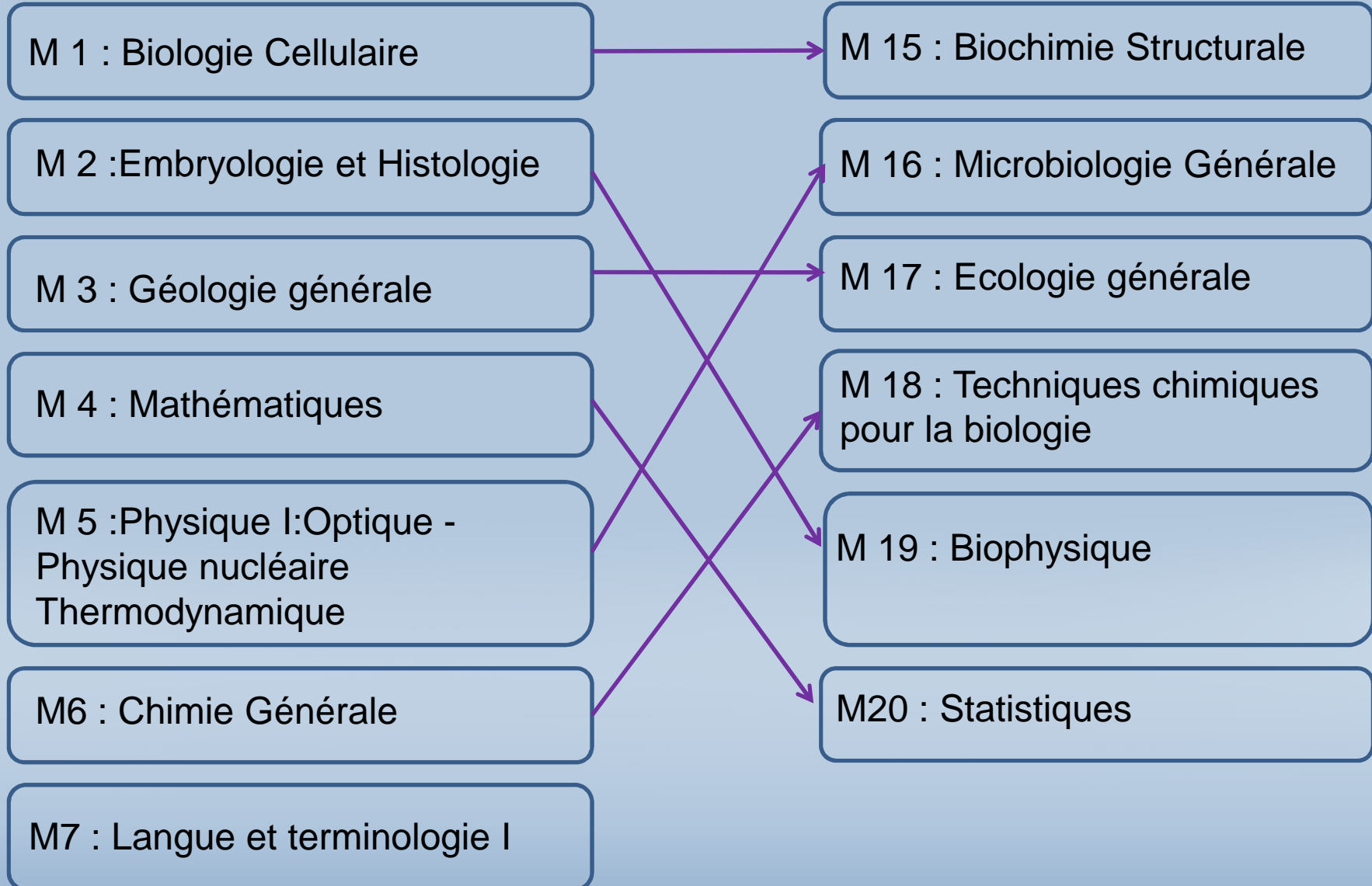
Nouveaux modules de la nouvelle architecture 2014

Modules ayant changés de semestre

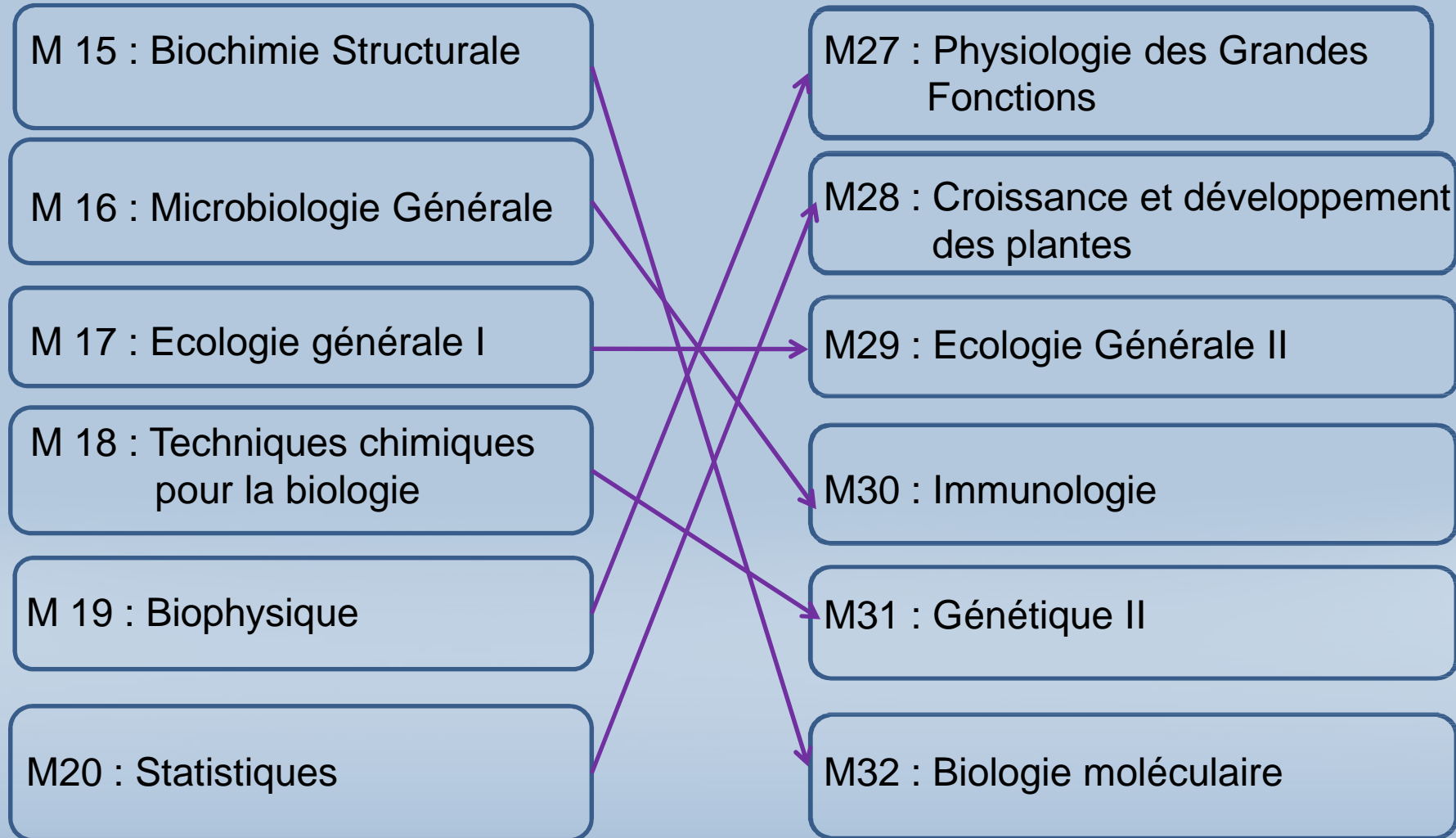
Modules ayant disparus de la nouvelle architecture 2014

Inscriptions aux modules et progression

S1 =====> S3



S3 =====> S5



S2 ===== > S4

M 8 : Biologie des organismes animaux

M 9 : Biologie des organismes végétaux

M 10 : Géodynamique Externe

M 11 : Géodynamique Interne

M12 : Physique II

M13 : Chimie organique

M14 : Langue et terminologie II

M 21 : Enzymologie et Biochimie métabolique

M 22: Génétique I

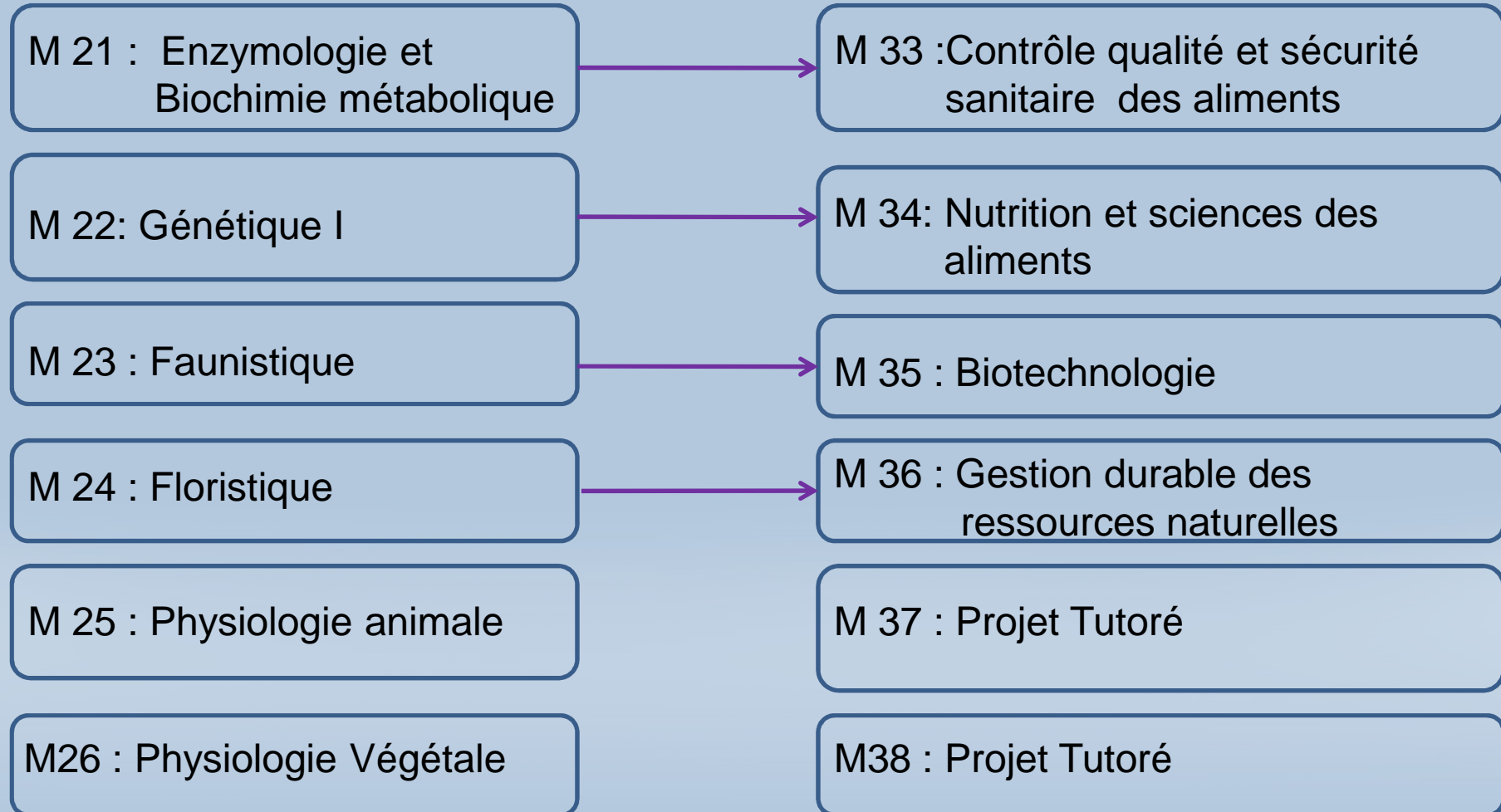
M 23 : Faunistique

M 24 : Floristique

M 25 : Physiologie animale

M26 : Physiologie Végétale

S4 ===== > S6

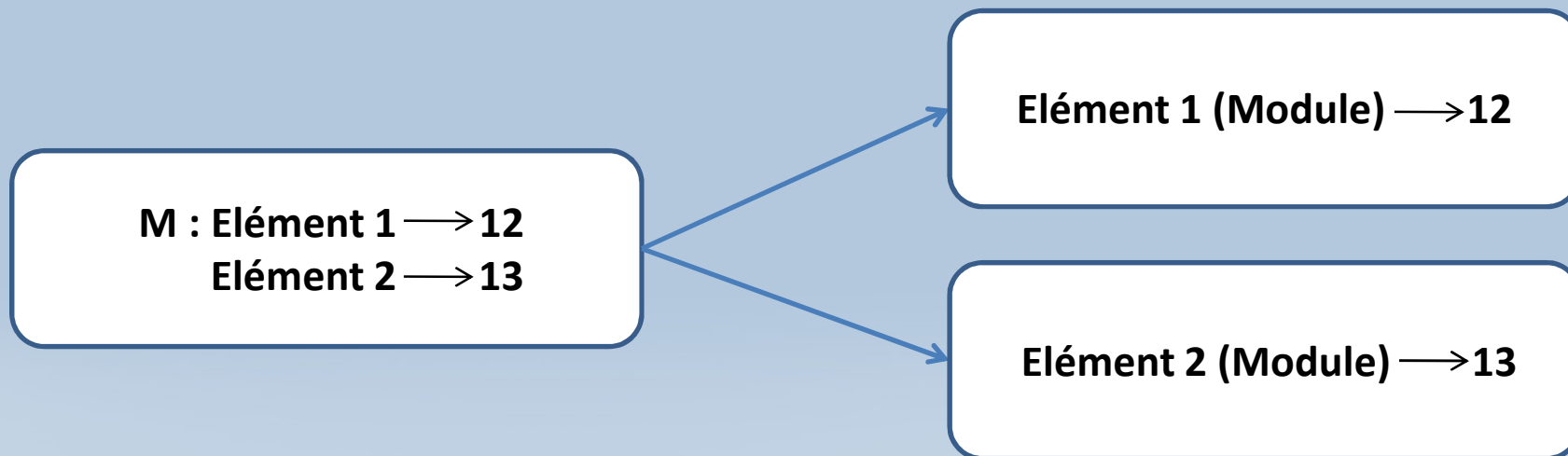


- L'opération de reversement total doit être à l'avantage des étudiants
- Tout semestre validé (strict ou par compensation) est acquis définitivement;
- Des attestations de validation vont être octroyées, à la demande des étudiants, pour les modules ayant disparu de l'architecture pédagogique de 2014
- **Dans un semestre non validé, un module validé à deux éléments et proposé sous forme de deux nouveaux modules dans la nouvelle accréditation, donne naissance à deux cas :**
 - Cas 1 : la note de chaque élément est supérieure à 10/20, les modules équivalents gardent les mêmes notes.**
 - Cas 2 : la note de l'un des éléments est inférieure à 10/20, l'affectation de la moyenne du module à chaque élément**
- **Dans un semestre non validé, un module non validé dont un de ses éléments est supérieur à 10/20, la conservation de la note de cet élément.**
- Un module validé ne peut être comptabilisé qu'une seule fois

• **Dans un semestre non validé**, un module **validé** à deux éléments et proposé sous forme de deux nouveaux modules dans la nouvelle accréditation, donne naissance à deux cas :

Cas 1 : la note de chaque élément est supérieure à 10/20, les modules équivalents gardent les mêmes notes.

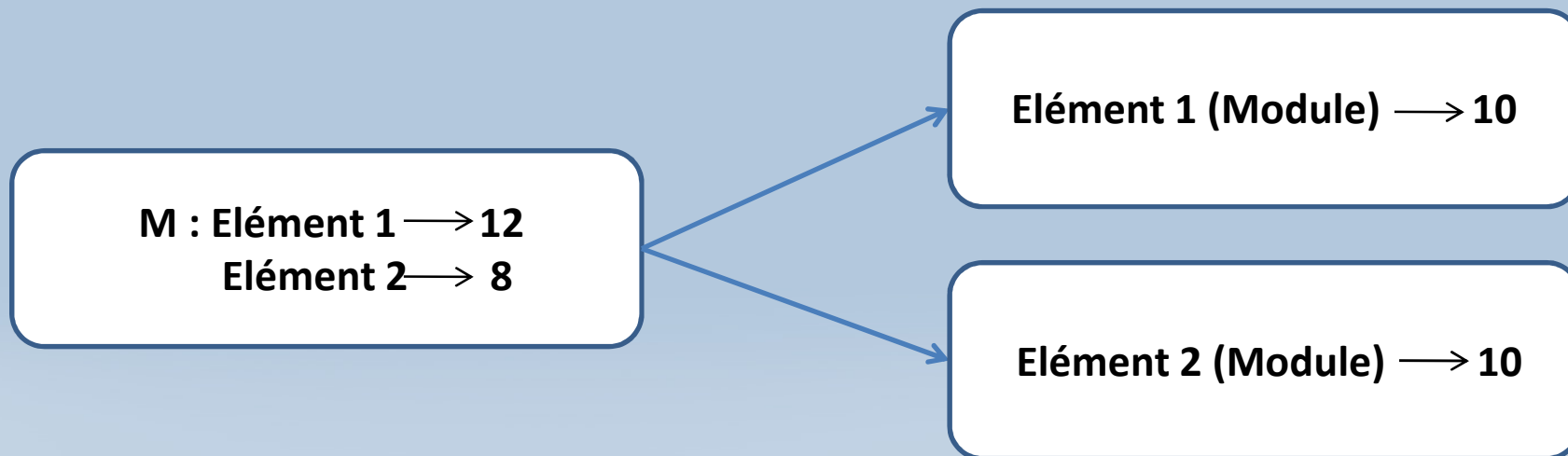
Exemple :



• **Dans un semestre non validé**, un module **validé** à deux éléments et proposé sous forme de deux nouveaux modules dans la nouvelle accréditation, donne naissance à deux cas :

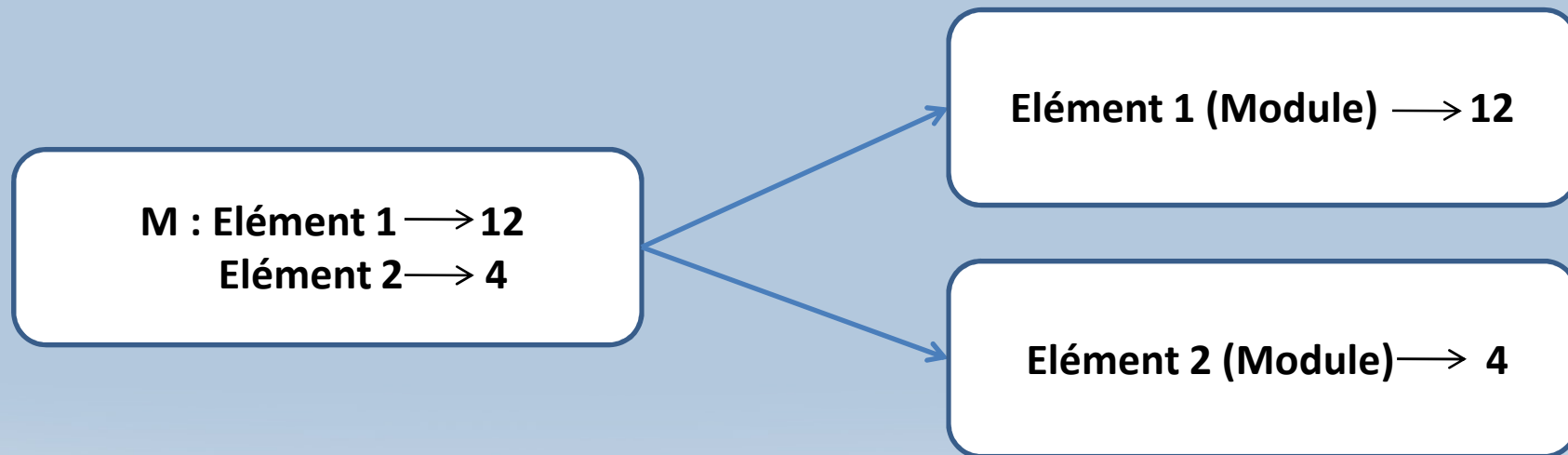
Cas 2 : la note de l'un des éléments est inférieure à 10/20, l'affectation de la moyenne du module à chaque élément

Exemple :



- Dans un semestre non validé, un module non validé dont un de ses éléments est supérieur à 10/20, la conservation de la note de cet élément.

Exemple :



Validation ou acquisition d'un module

Un module est acquis soit par validation soit par compensation :

- Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à 10 sur 20
- Un module est acquis par compensation, si l'étudiant valide le semestre dont fait partie ce module, conformément à la norme RG10.

Validation des semestres

RG10.1. Un semestre de la Licence est validé si la moyenne des notes obtenues dans les modules du semestre est au moins égale à 10 sur 20 et si aucune note de l'un de ces modules n'est inférieure à 5 sur 20.

RG10.2. Les étudiants n'ayant pas validé un semestre conformément à la norme RG10.1, peuvent valider ce semestre par compensation entre les semestres S1 et S2, ou S3 et S4 ou S5 et S6, si les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- La moyenne des notes obtenues dans les deux semestres concernés est supérieure ou égale à 10/20 ;
- Aucune note de l'un des modules des semestres concernés n'est inférieure à 5 sur 20.

MERCI

DE VOTRE

ATTENTION